

N° 97
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.*

T O M E XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Jacques MOSSION,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kaüss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lèchenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Moission, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Spingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwicker.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 13), 1166 (tome XI), 1170 (tome VI) et in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexe 9) (1982-1983).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	4
I. — LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE	4
A. — Les industries extractives	4
B. — L'agriculture	5
C. — Les autres activités productrices	8
D. — Données économiques diverses	9
II. — LA SITUATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	12
A. — L'agriculture	12
B. — Les ressources maritimes	14
C. — Les autres activités productrices	17
D. — Données économiques diverses	20
III. — LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA	23
A. — Les productions naturelles	23
B. — Les autres activités productrices	24
C. — Données économiques diverses	25
IV. — LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	26
1. Saint-Paul et Amsterdam	26
2. Les Kerguelen	26
3. La Terre Adélie	27
V. — LES ILES ÉPARSES DE L'OcéAN INDIEN	28
DEUXIÈME PARTIE : EXAMEN DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER	30
I. — Budget du Secrétariat d'Etat	30
II. — L'effort budgétaire et financier de l'ensemble des ministères	32
TROISIÈME PARTIE : LES ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	34
I. — Le contexte politique	34
II. — Les actions prioritaires de développement économique	37
A. Le tourisme	37

B. L'exploitation des ressources maritimes	38
1. <i>La pêche</i>	38
2. <i>L'aquaculture</i>	39
C. Les ressources minérales	39
D. Les énergies nouvelles	40
III. — La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie	41
IV. — La politique des conventions	43
EXAMEN EN COMMISSION	44

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Commission des Affaires Economiques et du Plan exprime, par la voix de son Rapporteur, son avis sur le Budget des Territoires d'Outre-Mer qui se composent, depuis l'indépendance des Nouvelles-Hébrides, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française, des Iles Wallis et Futuna, des Terres Australes et Antarctiques Françaises et des Iles Eparses de l'Océan Indien.

Sans vouloir se substituer au rapport qui sera présenté au nom de la mission d'information, l'avis de cette année 1982 est influencé par les impressions que nous avons pu recueillir au cours du voyage effectué sous la présidence de M. Jacques Valade, mes collègues MM. Pierre Ceccaldi-Pavard, Bernard Hugo, Charles-Edmond Lenglet, Jean Puech, René Regnault, Fernand Tardy et moi-même, mission accomplie au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, qui nous a fait découvrir sur le terrain la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Déjà l'année dernière, j'évoquais l'importance et l'influence des considérations politiques sur le développement de ces territoires.

Cela sera confirmé par les faits, et en particulier pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

PREMIÈRE PARTIE

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. — LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A. — Les industries extractives

Le nickel

La production de nickel est influencée depuis le début du 2^e semestre 1981 par une forte diminution de la demande mondiale et une baisse très importante des prix.

L'évolution de la production peut se traduire de la manière suivante : au moment du « boom » sur le nickel en 1975, elle était de 70 millions de tonnes, en 1982 cette production est estimée à 32 millions de tonnes.

A noter que cette production est assurée par la Société Le Nickel (SLN) à plus de 65 %, et par de petits exploitants privés.

La SLN a son usine principale à Doniambo ; elle a établi un programme d'investissement destiné à améliorer les conditions d'exploitation de cette usine.

Quant à la production et aux exportations de produits métallurgiques, elles ont diminué respectivement de 21 et 27 % en tonnage depuis le début de l'année.

Parmi les divers projets d'exploitation de nouveaux gisements mentionnés au cours de ces dernières années, la réalisation du projet

Nord (exploitation du gisement de la Tiebaghi) continue à faire l'objet d'études menées par le Bureau de recherches géologiques et minières en association avec la société AMAX.

Le chrome

Les travaux entrepris en septembre 1980 pour la remise en exploitation du gisement de minerai de chrome de la Tiebaghi ont été poursuivis activement en 1981.

Il a été dégagé 8 675 tonnes de minerai en décembre 1981.

Le sous-sol néo-calédonien est très riche et renferme de multiples minerais (fer, manganèse, charbon, or et argent).

B. — L'agriculture

L'agriculture joue toujours un rôle secondaire dans l'économie néo-calédonienne (2,9 % du PIB contre 10 % en 1960).

La mise en application des mesures décidées au cours des dernières années afin d'améliorer ou d'accroître certaines productions (café, céréales) s'est poursuivie en 1981 et 1982.

Il n'est pas possible actuellement d'avoir une idée précise de l'incidence sur l'évolution de l'agriculture de la réforme décidée par le Parlement et ayant fait l'objet de la loi n° 81-4 du 7 janvier 1981. Il s'agissait au terme de cette loi de mettre en valeur des terres incultes.

Dans le cadre de cette réforme, le Territoire a procédé jusqu'au 1^{er} mai 1982 à l'acquisition de 37 500 hectares, dont 23 500 ont été redistribués de la façon suivante :

- agrandissement de réserves 16 090 hectares
- attribution classique 2 400 hectares
- attribution sous le régime de droit commun . 4 970 hectares

Les fruits et légumes

Les productions ont peu varié entre 1980 et 1981.

Les quantités de fruits ont diminué, la production passant de

1 307 tonnes à 954 tonnes, mais les valeurs se sont maintenues en raison de leur rareté.

La production de légumes a été stable, 1 975 tonnes contre 2 043 tonnes l'année précédente, mais les valeurs ont augmenté passant à 228 millions de F CFP au lieu de 200 millions de F CFP.

1981 a été une année moyenne mais perturbée par deux cyclones en février et en mars où les fruits ont plus souffert que les légumes.

Pour 1982 la production a été jusqu'à présent très faible. Le cyclone Gyan étant survenu en décembre 1981, en pleine saison pour les cultures maraîchères de la côte Ouest, a détruit totalement les récoltes, ce qui a eu pour conséquence un recours massif à l'importation de produits alimentaires.

Le café

Sa commercialisation a diminué de 9 % par rapport à l'année précédente.

Afin d'inciter les producteurs à améliorer la qualité du café commercialisé, la Caisse de stabilisation des prix du café a encouragé les exportations sous forme de café torréfié, par l'attribution d'une prime de 10 F CFP par kilo vendu au-delà de 20 tonnes par exportateur.

La relance de la culture du café entreprise en 1978 s'est poursuivie en 1981 et 1982. La production s'est élevée à 597 tonnes, mais une maladie « la rouille » a envahi les cultures d'arabica et les plantations de robusta accusaient à la fin de 1981 un retard qui devrait être rattrapé en 1983.

Le coprah est produit en totalité par la population mélanésienne.

Il constitue la ressource principale des Iles Loyauté et notamment d'Ouvéa.

Malheureusement, il semblerait que la production qui était d'environ 840 tonnes en 1981, soit d'environ 300 tonnes en 1982.

Certains expliquent cette chute par les conditions nouvelles d'aides sociales données aux mélanésiens.

Un programme quinquennal de développement de la **culture céréalière** a été mis en place en 1979. L'objectif retenu pour 1985 a été fixé à 10 000 tonnes de céréales à produire sur environ 3 000 hectares.

En 1981 la production céréalière a été de 2 705 tonnes (maïs 2 155 tonnes dont 80 détruites, blé 260 tonnes, sorgho 290 tonnes).

L'élevage constitue une ressource importante pour le territoire.

Toutefois, le cheptel paraît être en diminution et en ce qui concerne les abattages, les chiffres de 1981 traduisant une baisse de l'ordre de 3 % pour les bovins.

La production de viande locale a diminué sensiblement et cette évolution confirme une tendance observée depuis plusieurs années (3 032 tonnes en 1981 contre 3 117 tonnes en 1980).

La construction d'un abattoir local a été décidée et a fait l'objet d'un accord avec les autorités territoriales.

Cette diminution de production a nécessité un recours accru aux importations. Le prix de la viande achetée à l'extérieur ayant sensiblement augmenté, et devenant nettement supérieur au prix d'achat à l'éleveur local, la situation financière de l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) devient difficile.

Cet organisme comptait en effet jusqu'à présent sur les bénéfices de sa section « viandes importées », pour financer le déficit des sections « viandes locales » et « pommes de terre ».

La pêche

Les mers qui entourent la Nouvelle-Calédonie, bien que très poissonneuses, ne sont exploitées que d'une manière artisanale.

Les prises locales sont estimées à environ 5 000 tonnes par an.

Divers investissements sont entrepris afin de créer une infrastructure valable destinée à permettre l'implantation d'armements privés. Il s'agit de la construction à Nouméa d'un quai de pêche et d'un entrepôt frigorifique.

D'autre part, deux sociétés de pêche industrielle « Transpêche Nouvelle-Calédonie », et « Polypêche » ont été créées.

L'aquaculture

Une société locale, la SODACAL (1) a été constituée en 1981 à la suite d'études expérimentales effectuées par le Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO), en particulier dans la station d'aquaculture de Saint-Vincent.

Cette société étudie la possibilité de créer une ferme aquacole susceptible de produire 375 tonnes par an de crevettes d'eau de mer destinées au marché français.

La forêt

Les reboisements effectués sur les prêts accordés par la Caisse centrale de coopération économique ont porté sur 524 hectares (4 928 hectares depuis 1975).

C. — Les autres activités productrices

L'énergie électrique

La baisse de la consommation enregistrée est imputable à la Société Le Nickel qui est le plus gros consommateur du territoire. La production a diminué de 23 % au cours du 1^{er} semestre 1982.

La société ENERCAL (2) a poursuivi en 1982 les travaux de construction de la nouvelle centrale hydro-électrique de la Vallée de Néaoua.

La réalisation de pistes d'accès à ce chantier était terminée à la fin de 1981.

D'autres projets sont en cours d'étude. Il s'agit notamment de l'aménagement de la retenue de Yaté par le captage des eaux de la Ouinné et de la Pourina, ainsi que la micro-centrale de Goro.

On a pu constater une sensible augmentation de la production d'électricité d'origine hydraulique (+ 13 %), liée à la forte pluviométrie due au passage du cyclone Gyan et une diminution de la production d'origine thermique (— 45 %), qui s'explique par la réduction d'activité de la centrale de Doniambo.

(1) Sodacal : Société d'aquaculture calédonienne.

(2) Enercal : Energie de Nouvelle-Calédonie.

D'autre part, la société UNELCO a entrepris une étude sur la réalisation d'une centrale à bois destinée à couvrir les besoins en électricité de la commune de Lifou.

Le tourisme

L'analyse du flux touristique fait apparaître les résultats suivants :

- en 1980 : 78 884 visiteurs
- en 1981 : 81 588 visiteurs répartis de la façon suivante :

	1980	1981
Australie	21 393	21 403
Nouvelle-Zélande	6 796	8 589
Japon	14 932	16 182
France	19 101	18 466
Divers	<u>16 662</u>	<u>19 948</u>
	78 884	81 588

Il convient de noter qu'un schéma directeur du plan de développement et d'aménagement touristique de la Nouvelle-Calédonie a été élaboré d'une manière très complète.

La reprise constatée au cours du 2^e semestre s'explique par la mise en place de vols supplémentaires en provenance du Japon et de la Nouvelle-Zélande.

La baisse du franc, favorable à la clientèle étrangère traditionnelle, a une influence sur cette reprise ainsi que sur l'allongement de la durée moyenne des séjours.

La capacité hôtelière du territoire est passée de 1 335 chambres au 31 décembre 1980 à 1 375 chambres au 31 décembre 1982, non compris la création de 5 gîtes ruraux à Ouvéa et 15 bungalows à Ouenghi.

Un hôtel est prévu à Nouméa sur un îlot de la baie des citrons.

D. — Données économiques diverses

Bien que l'effectif des salariés ait progressé, la situation de l'emploi s'est dégradée en 1981 (10 435 demandeurs d'emploi, soit 15 % de la population active).

L'aggravation du chômage risque d'être accentuée par le problème du nickel si la situation mondiale ne s'améliore pas, d'où le renforcement du dispositif d'aide publique qui a permis d'indemniser 4435 chômeurs en 1981, le plan Jacquet au titre duquel 400 emplois temporaires ont été créés, et le plan d'Etat qui a permis l'emploi de 225 personnes.

Les prix de détail ont augmenté de 15,9 % en 1981 contre 12 % en 1980.

Il s'agit de la plus forte hausse constatée au cours des dernières années. Elle dépasse de près de deux points celle constatée en métropole.

Les salaires

Le SMIC a augmenté de 15,9 % entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 1981, et de 3 % au cours du 1^{er} trimestre 1982.

L'évolution monétaire

Au cours de l'année 1981, elle a été caractérisée par un plus fort accroissement de la masse monétaire (+ 14 % au lieu de + 11 %), et par une importante augmentation des crédits sur ressources monétaires (+ 21 % au lieu de + 7 %), et enfin par un sensible ralentissement de la progression des avoirs extérieurs (+ 12 % contre + 32 %).

L'épargne a cru sensiblement (10,5 %).

L'année 1982 sera marquée pour la première fois par la perception d'un impôt sur le revenu.

Indépendamment de toutes ces données économiques, la vie du territoire de la Nouvelle-Calédonie est dominée sur le plan politique par la publication de trois ordonnances relatives à :

- la réforme foncière,
- l'Office du développement de l'intérieur et des îles.
- l'Office culturel scientifique et technique mélanésien.

La difficulté pour l'application de ces réformes, tient dans l'équilibre démographique entre la population mélanésienne et la population non mélanésienne, sensiblement égale.

Il est certain que tout l'avenir de ce territoire dépend de l'acceptation ou de la non acceptation de ces ordonnances.

Après un climat très tendu, suivi d'un temps de pose, il semblerait que la situation se durcisse à nouveau entre les deux ethnies, et le Gouvernement devra faire preuve de beaucoup de prudence pour que ce conflit n'aboutisse pas à l'affrontement.

II. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

A. — L'agriculture

Le **coprah** constitue la principale ressource de la Polynésie française, puisque la cocoteraie couvre environ 50 000 hectares soit plus de 13 % de la superficie du territoire.

En 1981, la baisse de la production du coprah (15 960 tonnes contre 19 890 tonnes en 1980), a eu pour conséquence un contingentement de la vente du tourteau nécessaire aux éleveurs.

Elle s'explique par les aléas climatiques et par la vétusté et la mauvais état des cocoteraies.

C'est pourquoi les prix garantis par le territoire pour le coprah livré à l'huilerie de Tahiti, qui n'avaient pas été modifiés en 1981, ont été relevés au début de 1982 (46 F CFP contre 40 F CFP le kilo).

Le second semestre 1982 a été marqué par une forte reprise des livraisons qui ont atteint 4 227 tonnes contre 2 625 tonnes à la même période 1981, soit une augmentation de 61 %.

Elle s'explique à la fois par des conditions climatiques plus favorables, et par le relèvement des prix intervenu en février.

Les productions de l'huilerie de Tahiti ont également progressé au cours de cette période atteignant 4 117 tonnes contre 2 810 tonnes au premier semestre 1981.

D'autre part, l'unité de production pour animaux a produit 920 tonnes d'aliments complets, contre 1 200 tonnes au premier semestre 1981.

Cette évolution en apparence défavorable est due au fait que la plus grande partie des tourteaux de l'huilerie doit être cédée en l'état

aux éleveurs du territoire, et qu'en conséquence, les aliments sont fabriqués à partir de produits importés plus onéreux ce qui freine leur commercialisation.

Les autres productions naturelles se sont dans l'ensemble maintenues au niveau de 1980.

La culture du **café**, largement répandue dans le passé, est actuellement réduite à quelques modestes exploitations (40 tonnes produites en 1981 contre 167 tonnes en 1980).

La relance de cette production est vivement encouragée, et pour 1982, les importations seront contingentées.

Le but recherché est la couverture à terme du marché local (300 tonnes environ).

Une petite unité de torréfaction d'une capacité de 500 kilos par jour a été implantée cette année à Tubai (Australes).

La récolte de **vanille** a été estimée à 13 tonnes et les exportations diminuent.

Il n'a été exporté que 600 kilos de vanille en 1981 contre 2 tonnes l'année précédente.

Le prix élevé à l'exportation de la vanille préparée a encouragé les producteurs qui développent leurs plantations ; il est permis d'espérer une augmentation des récoltes d'ici quelques années.

La vanille est payée 800 F CFP le kilo contre 280 F CFP en 1980.

Les **cultures vivrières** se développent et l'on relève quelques initiatives privées de cultures sous serres dont les résultats sont satisfaisants (520 tonnes).

Aux Australes, la culture de la **pomme de terre**, secteur subventionné, progresse (environ 800 tonnes récoltées en 1981).

Un appoint importé est cependant nécessaire au marché local en dehors des récoltes.

La production d'**agrumes** est régulièrement contrariée par une maladie affectant les arbres, la « tristéza ».

La production d'**ananas** se maintient avec environ 1 200 tonnes par an, mais reste insuffisante pour satisfaire la consommation locale malgré la mise en service de l'usine de production de Mooréa.

Les importations de fruits frais ont atteint 47 tonnes contre 23 tonnes au cours des trois premiers mois de 1981.

La production de **viande bovine** déjà modeste a encore fléchi.

Pour enrayer le déclin de l'élevage bovin, une taxe de 15 F CFP/kg est prélevée sur les viandes importées, tandis que les éleveurs bénéficient d'un prix garanti de 350 F CFP/kg.

Par ailleurs, les engrais sont subventionnés, et des aides sont accordées pour la réalisation de nouveaux élevages.

La production de viande bovine (269 tonnes pour 1981), ne constitue qu'une petite partie de la consommation locale (3 998 tonnes importées en 1981).

Enfin l'**élevage porcin** progresse en quantité et en qualité.

La production de **lait** qui était en hausse régulière, a regressé (17 500 hectolitres contre 18 375 en 1980).

D'importants progrès ont été réalisés en aviculture, mais si les besoins internes en œufs sont couverts, la production de viande de volailles reste insuffisante.

Sur les 3 000 tonnes consommées, 600 tonnes seulement proviennent des abattages locaux.

L'action du service de l'économie rurale en faveur de la **forêt** est continue (800 hectares environ ont été reboisés en 1981).

Les essences utilisées sont pour le bois de production, le Pin des Caraïbes, et pour le bois d'œuvre, l'Acajou des Antilles.

B. — Les ressources maritimes

Malgré les potentialités dont il est fait régulièrement état, force est de reconnaître que la **pêche** est encore embryonnaire en Polynésie.

La production du territoire est d'environ 6 500 tonnes par an avec une centaine de bonitiers à Tahiti, et 6 000 embarcations dans les îles.

La pêche côtière est un élément important de la vie économique des habitants du territoire. Les importations portent sur 1 400 tonnes dont 1 000 tonnes de conserves, ce qui reste considérable.

La volonté politique de développer ce secteur a été confirmée par la mise en service en 1981 d'un premier super bonitier conçu pour effectuer des campagnes de huit jours. Cette expérience qui durera un an, permettra d'envisager la mise en chantier éventuelle de 4 unités de ce type.

Des mesures ont par ailleurs été prises pour soutenir ce secteur parmi lesquelles, l'accroissement des aides à la formation et à l'expérimentation de nouvelles techniques de pêche, (subvention de 9 F CFP au lieu de 11 F CFP par litre de carburant utilisé aux propriétaires de bonitiers), enfin des licences ont été accordées aux armements étrangers (japonais, coréens et formosans notamment), qui opèrent dans les eaux territoriales.

L'aquaculture

L'environnement du Territoire de la Polynésie Française est favorable au développement de l'aquaculture de type tropical.

La température élevée de l'eau de mer qui présente des fluctuations de faible amplitude devrait permettre d'effectuer des élevages toute l'année, dans des zones abritées des grandes houles du large.

Cependant, l'absence de plateau continental et de grandes masses terrestres, sont des facteurs qui limitent les sites utilisables pour l'aquaculture en bassins.

Les différentes opérations lancées ces dernières années ont été guidées par ces impératifs dictés par le milieu.

Un autre atout important pour le développement de l'aquaculture est la présence du Centre Océanologique du Pacifique (COP), qui dépend du CNEXO.

Le COP est une structure scientifique de haut niveau et reconnue comme telle sur le plan international.

Sa compétence porte sur la recherche en aquaculture tropicale en général, mais la Polynésie Française en reçoit les retombées les plus

directes, ne serait-ce qu'en passant des conventions sur des projets particuliers avec un financement mixte CNEXO-Territoire.

Les principales opérations portent sur le chevette (crevette d'eau douce), pour lesquelles les expérimentations sont maintenant suffisamment avancées pour que le passage à la phase de la production à objectif commercial puisse être opéré.

Pour les crevettes de mer, des bassins expérimentaux sont déjà en service en Opunchu grâce à l'assistance du COP et les premières récoltes ont été encourageantes.

Il faut perfectionner cette opération sur le plan technique, voire faire de l'élevage de crevettes de mer en milieu naturel (lagons).

Le COP a obtenu en éclosion les premiers naissains de moules mais il s'agit jusqu'à présent de la phase d'expérimentation et non pas la phase de production.

La **perliculture** a besoin d'huîtres nacrées pour effectuer les greffages nécessaires à son développement, mais les sites naturels dans certains atolls sont surexploités.

Face à cette situation, le service de la pêche a opéré par collectage en milieu naturel pour la production de naissains.

Les perles constituent une exportation essentielle du territoire de la Polynésie Française ; le problème grave de domination du marché international de la perle noire par le Japon, n'a pas reçu à ce jour de solution satisfaisante pour les intérêts français.

La plus grande partie de la récolte de 1981 a été absorbée par les acheteurs japonais et américains pour une valeur de plus de 600 millions de F CFP contre 280 millions de F CFP en 1980.

Les ressources minérales

Le programme de recherches entrepris par le CNEXO pour situer d'éventuels gisements de nodules polymétalliques (manganèse, fer, nickel, cuivre et cobalt), se poursuit.

Les premiers relevés font apparaître l'existence de nodules au nord de la Polynésie, mais en quantité et en qualité insuffisantes.

Les actions en vue de déterminer les possibilités d'exploitation de gisements de phosphates marins dans l'atoll de Mataïva (Tuamotu) se poursuivent.

Un Groupement d'Intérêt Economique a été constitué.

C. — Les autres activités productrices

La production et les ventes d'énergie électrique ont progressé respectivement de 3 % et de 5 % au cours du 1^{er} semestre 1982.

Les investissements se sont poursuivis activement : réalisation des centrales hydro-électriques Vaihiria et Faatautia, et de la ligne de distribution de la côte Est de Tahiti.

La société « Centrale Hydro-électrique de Papeete-Papara procède à la construction d'une centrale au fil de l'eau sur la rivière Papeïti dans la partie Sud de Tahiti.

L'industrie

L'étroitesse du marché intérieur, les coûts de fabrication et l'éloignement des débouchés extérieurs limitent les possibilités de développement industriel de la Polynésie.

Les unités existantes évoluent dans de bonnes conditions et procèdent régulièrement au renouvellement et à l'amélioration de leurs équipements.

En matière d'implantations nouvelles, outre les programmes relatifs à la production d'énergie, quelques initiatives sont à relever :

- la Société Industrielle de Parfums et Cosmétiques de Tahiti,
- une boulangerie semi-industrielle a vu le jour à Paea.

Rappelons aussi la mise en service à Mooréa de l'usine de fabrication de jus d'ananas et l'activité soutenue des chantiers navals privés.

En 1981, 32 entreprises ont été agréées au code des investissements.

Les investissements sur la zone industrielle de Punaruu sont pratiquement terminés, ces opérations devraient entraîner la création de 519 emplois contre 279 en 1981.

Le tourisme

On enregistre une augmentation de + 8,8 % de la fréquentation touristique au cours du 1^{er} trimestre 1982.

Par contre, on a noté une réduction de la durée moyenne des séjours (8,5 au lieu de 9,1).

La progression de la fréquentation touristique est due à l'augmentation des liaisons aériennes internationales et à la pratique de tarifs attractifs par les compagnies locales.

L'augmentation des touristes australiens est liée directement à la réouverture de la ligne Sydney-Los Angeles par Tahiti.

L'infrastructure d'accueil n'a pas connu de grandes variations.

La construction de logements et les travaux publics

Des opérations importantes ont été réalisées dans le domaine de l'habitat social en 1981.

L'Office Territorial de l'Habitat Social s'est fixé un programme de 800 millions de F CFP pour la période 1981-1982.

L'infrastructure routière du Territoire fait l'objet d'améliorations constantes (reconstruction de ponts, réfection des revêtements des routes).

Dans les grands travaux engagés, on note :

- la construction du port de Tapuamu,
- l'aménagement du port de Mataura qui peut désormais recevoir des navires de plus gros tonnages,
- la poursuite des travaux de construction du port d'Atuona,
- les travaux d'entretien de la piste de la Terre Déserte (Marquises),

- la consolidation des berges de la rivière Tipaerui à Papeete,
- le captage de la rivière Punaruu,
- les travaux de développement dans le domaine des télécommunications entrepris par l'Office des Postes.

L'activité du Centre d'Expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'Energie Atomique

En application de la convention douanière du 7 mai 1979, qui a assujéti les importations du CEA (1) et des Armées au tarif commun des droits de douane, les armées ont versé en 1981, 89,394 MF/FF de droits d'entrée, et le CEA a versé 59,152 MF/FF soit au total 27,04 % de l'ensemble des droits perçus au budget général de la Polynésie Française.

Le Fonds Spécial d'Investissement et de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (FSIDAP), datant de 1974, reçoit une dotation de 6,7 millions de F CFP en 1982.

Il est destiné à l'amélioration des pâturages, à la création de parcs à poissons, aux aides à l'achat d'engrais, aides aux coopératives perlières, au projet thonier, et aux aides à l'achat de carburants pour les bonitiers.

Le Fonds Spécial pour le Développement de l'Industrie et de l'Artisanat (FSDIA) date de juin 1981 ; il a pour objet de favoriser les actions individuelles ou collectives industrielles et artisanales.

Pour 1981, son autorisation de programme était de 40 millions de F CFP qui se sont répartis comme suit : 15 millions de F CFP à l'industrie et 24 millions de F CFP à l'artisanat.

Le solde a été reporté sur l'exercice 1982.

Le Fonds d'Aménagement et de Développement des Iles de la Polynésie Française (FADIP) date de décembre 1979. Il a pour objet de maintenir la population des îles sur place et d'encourager les populations attirées par Tahiti à se réinstaller dans ces archipels.

(1) CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

Depuis la création de ce Fonds, 163 familles regroupant 910 personnes ont obtenu le bénéfice de l'aide au retour.

La dotation pour 1982 a été de 11 millions de F CFP.

A noter qu'une grande partie de ce Fonds soutient la culture du coprah (3 millions de F CFP).

D. — Données économiques diverses

L'année 1981 a été marquée par la hausse du dollar, ce qui a contribué à alourdir le montant des importations, et également par la hausse des taux d'intérêt qui a freiné l'investissement, notamment la construction de logements.

Les **importations** du territoire ont augmenté en volume de 3,2 % en 1981, et en valeur de 30,5 % (54,8 milliards de F CFP).

La Communauté Economique Européenne demeure le premier fournisseur avec 56,5 % du marché dont 46,5 % pour la Métropole.

Les importations en provenance des Etats-Unis s'élèvent à 21,3 %.

Les produits pétroliers représentent 12,5 % du montant total des importations.

En ce qui concerne les **exportations**, les perles de culture arrivent au premier rang avec 603 millions de F CFP, puis le coprah avec 519 millions de F CFP.

Les autres produits exportés demeurent marginaux : huiles solaires 27 millions de F CFP, fruits frais 5,6 millions de F CFP, nacre 2,6 millions de F CFP.

Le déficit de la **balance commerciale** s'est encore accru (environ 52 milliards de F CFP).

L'indice des prix de base 100 en 1980 a atteint 116,7 en décembre 1981.

En 1982, la poussée du dollar risque d'entraîner une forte augmentation de l'indice des prix (1,6 % en juillet), et sera durement res-

sentie en Polynésie Française dont l'économie non productrice se fonde sur le secteur tertiaire et donc sur les importations.

Le SMIC a augmenté de 19,7 % en 1981 ; il est actuellement fixé à 235,84 de l'heure, ce qui correspond à un minimum mensuel de 40,878 F CFP.

La masse monétaire a progressé de 25,1 %.

Le budget 1981 a été de 23,1 milliards de F CFP (+ 24 % par rapport à celui de 1980), sans création d'impôt ni accroissement de la pression fiscale.

L'endettement du territoire est relativement peu élevé (environ 9 % des dépenses de la section ordinaire).

Les crédits du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES), se sont élevés à 545 millions de F CFP en 1981.

Le budget de 1982 a été arrêté à 28 milliards de F CFP, mais comme par le passé, ce sont surtout les dépenses publiques qui ont soutenu l'économie polynésienne comme le montre le tableau ci-après :

Concours financiers extérieurs	(millions de F)	
	1980	1981
Dépenses financées		
Contribution de l'Etat au budget territorial	12,4	10,9
Dépenses locales des services publics métropolitains	1 139,5	1 472,3
Prêts publics et privés sur ressources extérieures	69,6	90,4
Versements du FIDES (Section territoriale)	13,0	9,9
Versements du Fonds européen de développement (FED)	—	0,8
	<u>1 234,5</u>	<u>1 584,3</u>

Enfin, la situation de l'emploi reste difficile à apprécier.

Le taux de chômage de 2 % correspond à l'ensemble du territoire, mais ne reflète pas la réalité.

L'afflux important d'habitants des archipels vers Tahiti a amené les autorités à créer en 1980 « les chantiers de développement ».

88 chantiers ont permis d'offrir en 1981 à 1 534 personnes un travail d'une durée limitée, d'utilité communale ou collective, rémunéré au SMIC.

III. — LA SITUATION A WALLIS ET FUTUNA

Le développement de l'activité économique des îles Wallis et Futuna reste limité en raison de l'isolement de ce territoire, de sa faible superficie (220 km²) et de sa faible population (9 000 habitants).

Un grand nombre de Wallisiens et de Futuniens ont émigré en Nouvelle-Calédonie au moment du « boom » du nickel en 1971.

La crise que connaît cette industrie actuellement a des répercussions directes sur ces îles car une partie des salaires des expatriés constitue une source importante de revenus.

Un plan de développement a été adopté le 29 juillet 1979 : il concerne la plupart des secteurs de l'économie (agriculture, élevage, pêche, aquaculture et travaux publics).

Ce plan nécessite d'importants apports de fonds publics ; il incite les populations locales à améliorer leurs méthodes culturales et à s'intéresser à la pêche.

A. — Les productions naturelles

Les activités agricoles : 80 % de la population active de l'archipel travaille dans l'agriculture.

Le développement de cette activité reste limité car les terres cultivables sont très réduites, à cause notamment de la déforestation, du régime de la tenure des terres, et du recours très rare à l'engrais.

L'essentiel de la production locale est autoconsommé.

On peut estimer la production à :

bananes	4 300	tonnes
fruits de l'arbre à pain	4 400	—
taro	1 750	—
kapé	1 000	—
manioc	2 400	—
ignames	550	—
ananas	4	—
mangues	12	—
noix de coco	2 500 000	unités

La production animale est insuffisante pour couvrir les besoins. On estime le cheptel à 17 000 porcs, 150 chevaux, 50 bœufs ou vaches, et 8 000 volailles.

Les activités de la mer

L'objectif actuel en matière de pêche tend à parvenir à l'autosuffisance du territoire en produits de la mer.

Un effort de modernisation a été entrepris pour doter les pêcheurs d'embarcations plus performantes et pour améliorer les conditions de collecte, de traitement et de conservation du poisson.

Il doit être poursuivi, mais un effort parallèle de vulgarisation et d'assistance technique à la pêche semble nécessaire.

Les deux accords de pêche signés par la France avec le Japon et la Corée du Sud, assureront des recettes nouvelles du budget du Territoire (1,100 million de F en 1981 pour un quota de pêche total de 3 000 tonnes).

B. — Les autres activités productrices

Il n'existe pas d'activités industrielles à Wallis et Futuna.

Les activités artisanales et le début d'une activité touristique en dépit de leur modestie doivent contribuer à un commencement de diversification face aux deux principaux secteurs économiques : agriculture et pêche.

Le territoire des îles Wallis et Futuna n'a qu'une liaison aérienne hebdomadaire avec la Nouvelle-Calédonie (UTA).

Cete liaison est déficitaire (remplissage inférieur à 50 %).

Il conviendrait de diminuer les tarifs, ce qui paraît incompatible avec le déficit enregistré.

4 vols par semaine assurent les relations intérieures entre Wallis et Futuna.

Une convention de service public a été passée avec UTA pour assurer cette desserte (subvention de 620 000 F en 1981, limitée à 1 MF en 1982).

La construction de logements a progressé, par contre le secteur des travaux publics a été moins actif en 1981 qu'en 1980.

C. — Données économiques diverses

Les importations ont augmenté de 16 % en 1981 (34,4 MF contre 29,7 MF en 1980), et étant donné la faiblesse des exportations, la balance commerciale reste toujours en déséquilibre.

Le Territoire a décidé d'améliorer le calcul de l'indice des prix, car l'indice actuel basé sur un budget type mensuel (manœuvre débutant marié ayant 2 enfants à charge), qui a augmenté de 24,9 % en 1981, ne paraît pas correspondre à la réalité.

Le SMIC a progressé de 19 % en 1981.

La contribution des Pouvoirs Publics du Territoire demeure importante puisque le montant des concours financiers s'est élevé à 52,6 millions de F soit 15 % de plus que l'année précédente.

IV. — LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Elles sont composées de trois groupes d'îles :

- au Nord la Nouvelle Amsterdam et Saint-Paul,
- à l'Ouest l'archipel des Crozet,
- au Sud les îles Kerguelen.

Ces îles n'abritent aucune population permanente, mais elles constituent un élément important de notre patrimoine, notamment dans le secteur de l'exploitation des ressources maritimes.

1. — *Saint-Paul et Amsterdam*

Ce sont les pêcheurs réunionnais qui, depuis 1979, pratiquent la pêche à la langouste.

Les contingents accordés ont été les suivants :

1980 : 520 tonnes

1981 : 550 tonnes

1982 : 590 tonnes

En 1982, a été mis en place une usine de retraitement de l'eau de mer.

2. — *Les Kerguelen*

Depuis 1979, des accords de pêche ont été passés entre la France et l'URSS.

Ces accords fixent les conditions et les quotas auxquels sont soumis les armements soviétiques, et prévoient le versement d'une redevance au Territoire.

En ce qui concerne le second accord (1^{er} juin 1981 - 30 septembre 1982), il autorise la pêche de 30 000 tonnes de poissons par 7 navires sur zone (26 230 tonnes ont été pêchés).

Un nouvel accord a été signé sur deux ans jusqu'en septembre 1984, il prévoit un quota de pêche de 25 000 tonnes pour la première année de l'accord et 23 000 tonnes pour la seconde année.

La redevance a été sensiblement augmentée, le maintien de la flotte soviétique est resté au niveau actuel (7 navires sur zone).

En ce qui concerne la pêche française, 3 navires ont réalisé des campagnes expérimentales.

Les résultats ont été les suivants :

— 1981 : 4 785 tonnes de prises

— 1982 : 3 494 tonnes de prises

Il convient de remarquer que ces prises ont été effectuées sur environ 140 jours de pêche, alors que la campagne de pêche soviétique s'est étalée sur 1 000 jours.

La mise en place en 1982 d'une liaison téléphonique dans le sens Kerguelen-Paris constitue la première étape du désenclavement radio-électrique des TAAF.

3. — *La Terre Adélie*

Il a été procédé à l'affrètement du cargo canadien Lady Franklin en remplacement du cargo mixte « Thala Dan » qui a été vendu par ses armateurs en juin 1982 ; cette solution ne peut être considérée que comme un palliatif provisoire.

Le Ministère de la Recherche et de l'Industrie a retenu au titre des grands équipements pour la recherche, la construction d'un aéroport à Dumont d'Urville pour permettre la réalisation de programmes de recherche scientifique prioritaires en particulier sur la calotte glaciaire antarctique.

Le financement du projet global permettant la desserte aérienne des TAAF est prévu à partir de 1983.

V. — LES ILES ÉPARSES DE L'OCÉAN INDIEN

Il s'agit des îles Trémolin, Glorieuse, Juan de Nova, Europa, Bassas de India et Clipperton.

L'île de Clipperton est inhabitée, ne possède aucune installation permanente et ne fait l'objet d'aucun projet particulier.

L'essentiel des activités concernant les Iles Eparses de l'Océan Indien consiste en observations météorologiques et en prévisions de cyclones assurées pour des raisons scientifiques et diplomatiques, en vertu des engagements de la France auprès de l'Organisation Météorologique Mondiale.

Ces îles sont occupées en permanence par des équipes d'observateurs météorologiques.

Les îles Europa, Glorieuses et Juan de Nova sont occupées en outre par des détachements militaires légers d'une quinzaine d'hommes.

Le fonctionnement de ces missions nécessite la réalisation et l'entretien d'équipements : pistes d'aviation, baraquements, stations météorologiques, équipement de radio-communications et de radio-navigation.

Les ressources économiques des Ile Eparses sont essentiellement maritimes.

Des projets d'exploitation de la pêche aux thonidés sont à l'étude. Des contrats ont été conclus avec les pêcheries japonaises.

En ce qui concerne le régime financier de ces îles, chaque Ministère technique (Transports pour la météorologie et l'aviation civile, Equipement pour les phares et balises, Défense), contribue directement à l'entretien et au fonctionnement des installations techniques.

La participation du Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer pour les dépenses de génie civil, s'est traduite par une subvention de 500 000 F. Cette somme a été reconduite en 1983.

En 1980 cette subvention a été destinée à compléter les moyens de la météorologie nationale pour la desserte aérienne des îles Glorieuses, et pour le fonctionnement des stations météorologiques de Juan de Nova et Glorieuses (vivres et entretiens des tracteurs).

En 1981 et 1982, la subvention du Secrétariat d'Etat a été intégralement consacrée aux dépenses de fonctionnement des installations (transport et entretien).

DEUXIÈME PARTIE

EXAMEN DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Votre Commission, tout en laissant le soin à la Commission des Finances de présenter dans le détail les crédits consacrés aux Territoires d'Outre-Mer, estime cependant nécessaire d'examiner rapidement les principales actions qui seront menées en 1983.

I. — BUDGET DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Les crédits concernant les Territoires d'Outre-Mer figurent d'une part à la section commune regroupant pour les DOM et les TOM les dotations affectées aux moyens des services au sein d'un seul Titre III, et d'autre part, à la section TOM comportant les Titres IV, V et VI qui détaille les actions menées dans ces Territoires.

Les dépenses de fonctionnement figurant à la section commune progressent de 21 % par rapport à 1982. Cette forte augmentation concerne en fait essentiellement les DOM, en raison de la progression des crédits destinés au service militaire adapté. La part affectée au TOM connaît quant à elle, une stagnation par rapport à 1982.

Les crédits de la section TOM évoluent comme suit :

- les dotations consacrées aux investissements figurant au Titre IV augmentent de 9,25 % ;
- les subventions aux budgets locaux et les crédits de l'action sociale et culturelle connaissent la même progression ;
- aux titres V et VI les crédits de paiement augmentent de 6,83 % pour l'ensemble des dépenses en capital.

Les principales mesures nouvelles en matière d'investissement sont essentiellement des crédits destinés au FIDES (+ 5 %), et des crédits destinés à la recherche dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (+ 31 %).

Les autorisations de programme croissent de 14 %. Les dépenses du FIDES consacrées aux investissements représentent 117,43 millions de francs pour la section générale, soit une progression de 14 %, et 30,97 millions de francs pour la section TOM, soit une progression de 14,5 %. Ces pourcentages sont calculés par rapport au budget voté pour 1982. Il faut noter que celui-ci a fait l'objet d'annulations de crédits en octobre dernier.

En ce qui concerne le FIDES, les interventions de la section générale s'appliqueront principalement à la poursuite des actions prioritaires lancées par le Secrétariat d'Etat telles que :

- l'équipement des communes de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française,
- la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie,
- l'équipement des Terres Australes et Antarctiques Françaises,
- les œuvres privées,
- l'équipement sportif et culturel,
- les actions économiques et sociales pour le développement de l'intérieur et des îles de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française,
- la promotion mélanésienne et le développement des infrastructures de base pour Wallis et Futuna.

Les autorisations de programme destinées à la recherche dans les TAAF progressent de 9.5 %.

On a observé en 1982 une accentuation de l'intervention des Ministères techniques, le Secrétariat d'Etat mettant tout en œuvre en raison de la spécificité des DOM-TOM, pour coordonner et impulser la politique des différents ministères.

C'est ainsi que l'action du ministère de la Recherche s'est substituée à celle du Secrétariat d'Etat dans de nombreux secteurs : océanologie, aquaculture, ressources minérales et énergétiques, santé publique et sciences socio-économiques.

Par voie de conséquence, la tutelle de l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) et le Groupement d'Etude et de Recherche pour le développement de l'Agronomie Tropicale (GERDAT) relèvent de ce département ministériel.

Le FIDES qui représentait lors de sa création la quasi totalité des ressources affectées au financement des programmes d'investissements, n'en constitue plus aujourd'hui qu'une part limitée.

II. — L'EFFORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES

Les actions menées par le Secrétariat d'Etat ne sont qu'une faible part de l'ensemble de l'effort budgétaire consacré par le gouvernement en faveur des Territoires d'Outre-Mer. Le tableau ci-après récapitule la totalité des actions qui seront entreprises au cours de l'année prochaine.

Les dépenses civiles progresseront de 14,5 % et les dépenses militaires de 12 %. On peut se féliciter de la forte augmentation des dotations du ministère de la Recherche et de la Technologie (+ 19 %), mais regretter la diminution des crédits du ministère de l'Agriculture (– 27,5 %), compte tenu de l'importance des besoins dans ce secteur.

RÉPARTITION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE TOTAL CONSACRÉ AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(En millions F)

	1982			1983			%
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total	
I. DÉPENSES CIVILES							
Affaires sociales et solidarité nationale :							
II. Santé et solidarité nationale	»	112,961	112,961	»	128,375	128,375	14,5 %
III. Travail	»	12,756	12,756	»	14,040	14,040	
Agriculture	»	16,490	16,490	»	12,091	12,091	- 27,5 %
Anciens combattants	0,30	31,215	31,215	0,33	34,522	34,852	10,5 %
Culture et communication ...	»	1,090	1,090	»	1,215	1,215	20 %
Economie et finances :							
I. Charges communes ...	»	315,600	315,600	»	355,600	355,600	12,7 %
III. Budget	»	56,996	56,996	»	64,599	64,599	14,6 %
Education nationale :							
I. Enseignements scolaire	»	1 133,213	1 133,213	»	1 318,109	1 318,109	16,3 %
Intérieur et décentralisation ..	»	92,914	92,914	»	108,856	108,856	17,5 %
Justice	»	37,089	37,089	»	44,401	44,401	20,5 %
Mer	0,197	12,723	12,920	0,213	15,344	15,557	25 %
Postes et télécommunications	»	48,689	48,689	»	58,365	58,365	20 %
Recherche et technologie	»	100,090	100,090	»	119,055	119,055	19 %
Temps libre	»	9,280	9,280	»	9,177	9,177	- 1 %
Territoires d'Outre-Mer	33,099	371,860	404,959	36,567	404,356	440,923	9 %
Transports :							
Aviation civile et météorologie	4,174	127,411	131,585	4,433	146,505	150,938	14,5 %
Transports intérieurs	»	3,400	3,400	»	3,400	3,400	15,5 %
Urbanisme et logement	1,051	5,570	6,621	1,230	6,437	7,667	15,5 %
Totaux (I)	36,821	2 489,347	2 528,150	42,773	2 844,447	2 887,220	14,2 %
II. DÉPENSES MILITAIRES							
Défense :							
Section commune	»	192,087	192,087	»	210,521	210,521	
Service des essences	»	4,412	4,412	»	11,788	11,788	
Section air	»	87,135	87,135	»	100,646	100,646	
Section forces terrestres ...	21,514	295,643	317,157	23,352	324,139	347,491	
Section marine	»	637,813	637,813	»	715,965	715,965	
Section gendarmerie	»	188,555	188,555	»	211,664	211,664	
Totaux (II)	21,514	1 405,645	1 427,159	23,352	1 574,723	1 598,075	12 %
Totaux généraux	60,335	3 894,992	3 955,327 (1)	66,125	4 419,170	4 485,295 (1)	

(1) Nom compris dotation globale de fonctionnement :

1982 154,649

1983 167,900

TROISIÈME PARTIE

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. — LE CONTEXTE POLITIQUE

A un an d'intervalle, le Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM s'est rendu à deux reprises en **Polynésie Française** du 14 au 21 août 1981 et du 6 au 15 août 1982.

La première visite, faisant suite aux élections nationales, présidentielles et législatives, a permis de rassurer les élus quant au maintien des liens de solidarité entre la France et la Polynésie.

Le Secrétaire d'Etat avait alors insisté sur la nécessité de se préoccuper en priorité des problèmes de développement économique et social.

Faisant le vœu qu'une économie de production soit substituée à l'économie de « marchands » actuelle, il avait évoqué les réformes à entreprendre dans le domaine fiscal et foncier afin de résorber les inégalités sociales, restreindre les privilèges et modifier la nature profonde de l'économie. Il convient de rappeler que, compte tenu du statut dont bénéficie le Territoire, ce dernier dispose d'une entière compétence dans ces domaines où l'Etat ne peut intervenir qu'à la demande des élus, notamment par l'intermédiaire de conventions.

Le Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM, lors de son séjour en Polynésie Française du 6 au 15 août 1982, a réitéré auprès des élus son invitation à entreprendre des réformes dans le domaine économique et social, plutôt que de se fixer sur la question de la réforme statutaire.

Cette question a en effet tendance à occulter les autres problèmes du Territoire. Les élus locaux en ont fait leur préoccupation priori-

taire que ce soit ceux de l'ancienne majorité ou ceux de la nouvelle majorité issue des élections territoriales du 23 mai 1982.

Répondant à la demande formulée par l'ancienne majorité, le Gouvernement a créé en août 1981 le Comité Etat-Territoire chargé d'examiner les adaptations à apporter au statut. La nouvelle majorité s'est montrée tout aussi intéressée à faire aboutir la réforme statutaire et s'est employée dès juin 1982 à réactiver le Comité Etat-Territoire, en présentant de nouvelles propositions.

La question statutaire a par conséquent constitué un point essentiel de la dernière visite du Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM qui a confirmé la volonté du Gouvernement de faire aboutir cette réforme, laquelle prendra en compte les dispositions de la loi « Droits et Libertés » du 2 mars 1982.

Les négociations se poursuivent afin de rééquilibrer notamment la répartition des compétences entre l'Etat et le Territoire et aboutiront à l'élaboration d'un projet de loi.

Dans les domaines relevant de la compétence de l'Etat, il faut souligner l'impulsion donnée par le Gouvernement aux dossiers concernant l'extension aux TOM du code pénal et du code de procédure pénale en cours d'examen par le Parlement ainsi que du code du travail.

Un avant-projet de code du travail a été soumis pour avis au territoire. Le Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM a rappelé au cours de sa visite du 6 au 15 août 1982 l'importance qu'il attachait à l'adoption de ce texte qui traduirait un net progrès dans les rapports entre partenaires sociaux actuellement régis par un code d'Outre-Mer désuet.

En **Nouvelle-Calédonie**, l'équilibre ethnique entre les populations d'origine françaises, et celles d'origine mélanésiennes, pose un problème de juste répartition de richesse et de responsabilité politique.

Ce problème est accentué par plusieurs facteurs :

— l'extrême jeunesse de la population surtout chez les mélanésien avec les prolongements sur l'emploi,

— le régime foncier lié à la différence entre le droit libéral français en vigueur chez les Européens et le droit coutumier encore en vigueur chez les mélanésien,

— la mono-industrie liée entièrement au nickel, donc entièrement dépendante du marché mondial.

Le Gouvernement actuel, sur proposition du Secrétariat d'Etat chargé des DOM/TOM, a décidé de procéder par ordonnances afin de trouver une solution aux tensions créées par cette situation.

En application de la loi d'habilitation du 4 février 1982, quatre projets d'ordonnance ont été publiés le 17 octobre 1982 portant sur la réforme foncière, la prise en compte de l'identité culturelle mélanésienne, le développement de l'intérieur et des îles, l'institution d'assesseurs auprès du tribunal civil et de la Cour d'appel.

Une des réformes visant à plus de solidarité entre les calédoniens par l'instauration d'un impôt sur le revenu des personnes physiques est d'ores et déjà entrée en vigueur, après qu'elle ait été délibérée par l'Assemblée territoriale en décembre 1981.

Ce vote, réunissant les voix des centristes et celles des partis indépendantistes, constitue la préfiguration du changement de majorité intervenu en juin 1982, et qui a abouti à la formation d'un conseil de Gouvernement auquel participent aux côtés des centristes et d'un « indépendant » les partis qui représentent la grande majorité des mélanésiens.

C'est donc dans un contexte politique nouveau que vont entrer en vigueur les réformes souhaitées par le Gouvernement.

Lors de la visite du Secrétaire d'Etat chargé des DOM/TOM à Wallis et Futuna en août 1981, celui-ci a indiqué aux élus et à la population que le Gouvernement ne remettrait pas en cause la spécificité très forte de l'Archipel, tout en continuant à lui donner les moyens d'un indispensable développement.

Les élections territoriales du 21 mars 1982 n'ont pas modifié substantiellement l'équilibre politique existant entre les deux grandes tendances locales. La Nouvelle Assemblée territoriale se trouve confrontée au problème fondamental du territoire, celui d'une relance de la production locale, d'une stabilisation des importations et d'une insertion des jeunes dans l'activité productive.

La politique de l'Etat s'est orientée vers une meilleure utilisation de l'aide publique, orientée vers les infrastructures et l'investissement productif, ainsi que vers une adaptation progressive de l'enseignement aux réalités locales.

II. — LES ACTIONS PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il s'agit des priorités définies dans le cadre du plan intérimaire 1982-1983 et notamment : le tourisme, l'exploitation des fonds marins, et le développement des énergies nouvelles.

A. — Le tourisme

La maîtrise de l'activité touristique étant dans les TOM de compétence territoriale, l'Etat n'intervient que de façon limitée.

L'action menée en 1982 s'inscrit dans la lignée des années antérieures, et a consisté à aider les territoires à :

— élaborer leur Plan d'aménagement touristique. A cette fin, des conventions d'assistance technique et d'intervention financière ont été signées en 1979 et 1981.

Toutefois, celles-ci ont été jusqu'à présent peu valorisées par les territoires, qui n'ont pas cherché à utiliser toutes leurs possibilités.

— conforter les budgets de Promotion sur les marchés extérieurs.

Pour la Polynésie Française, un Plan d'action de Promotion sur l'Europe a été mis au point par convention avec les apports suivants :

a) Office du Tourisme.....	05 MF
FIDES	0,4 MF
Direction du Tourisme	0,1 MF

b) subventionner le développement des équipements hôteliers ; les demandes de primes spéciales d'équipements hôteliers ont été insti-

tuées pour deux complexes touristiques d'importance : le « Surf Hôtel » à Nouméa et l'extension du Royal Papeete en Polynésie Française.

Ces actions ont contribué à la bonne santé de l'activité touristique dans les TOM en 1982 (+ 5 % en Nouvelle-Calédonie et + 8,9 % en Polynésie Française.)

B. — L'exploitation des ressources maritimes

Grâce à l'évolution du droit de la mer et la création des zones économiques exclusives, le domaine maritime français des Territoires d'Outre-Mer est immense : 7,7 millions de km² dans le Pacifique et 2,5 millions dans l'Océan Indien.

Relativement récente, sa mise en valeur est orientée vers l'exploitation des ressources vivantes et des ressources minérales et énergétiques.

Elle suppose de la part des Territoires et de l'Etat, un effort continu en matière de recherche, d'organisation et de modernisation des techniques et des circuits de commercialisation dont les résultats ne pourront être appréhendés qu'à moyen terme.

1. **La pêche** constitue jusqu'à présent la seule ressource du domaine maritime français des TOM dont l'exploitation soit véritablement en cours.

Dans les territoires du Pacifique, face à des traditions locales de pêche côtière essentiellement tournée vers l'autoconsommation, l'effort des pouvoirs publics pour passer d'une activité familiale d'auto-subsistance à une véritable activité économique vise d'une part à réaliser des campagnes de prospection sur les stocks de thonidés pour en permettre une meilleure connaissance et diversifier les lieux de pêche, d'autre part à moderniser les flotilles afin d'augmenter les prises et la rentabilité, rechercher de nouvelles techniques de pêche et structurer la profession, et dans certains cas créer, et à tout le moins, moderniser les circuits de commercialisation.

Par ailleurs, les territoires incitent à l'installation d'entreprises industrielles de pêche, comme en Nouvelle-Calédonie où deux sociétés sont actuellement en cours de création.

Dans l'Océan Indien, les ressources actuellement exploitées dans les eaux couvertes par la zone économique concernent essentiellement Kerguelen dont les potentialités sont estimées à 50 000 tonnes par an.

L'Etat mène depuis trois ans un effort important qu'il convient de poursuivre pour faire de cette zone, en utilisant la Réunion comme base arrière, un lieu de redéploiement de la flotte de grande pêche française.

Parallèlement aux efforts déployés pour augmenter progressivement la part française dans le secteur de la pêche, la France signe des accords de pêche portant sur les zones économiques des TOM, avec le Japon, la République de Corée et l'U.R.S.S.

Cette politique d'accords sera évidemment revue au fur et à mesure de l'installation d'armements français pour l'exploitation de ces zones.

2. L'aquaculture représente une nouvelle carte économique pour les territoires d'Outre-Mer qu'il convient de jouer pleinement.

Les atouts ne manquent pas : la température élevée, les sites disponibles, les besoins des marchés locaux et les acquis scientifiques et techniques.

Des études et des recherches approfondies ont déjà abouti à des réalisations très positives.

La crevette de mer et la chevrette (crevette d'eau douce) en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française font partie de ces réalisations déjà avancées.

Cependant, les obstacles sont nombreux (coût de la recherche et des investissements, formation des hommes, aléas scientifiques, relais difficilement assuré par le secteur privé). Les efforts doivent être poursuivis pour parvenir à une production diversifiée et importante.

C. — Les ressources minérales

Des potentialités ont déjà été décelées, surtout dans les eaux internationales, en matière de nodules polymétalliques; mais les recherches en sont encore à la phase exploratoire, notamment en Polynésie Française.

Ces ressources potentielles sont généralement situées à de grandes profondeurs et la technologie actuelle ne permettrait pas encore une exploitation de type industriel si des prospections préalables mettaient en évidence des gisements conséquents.

Dans le Pacifique, les travaux ont d'abord porté sur les eaux entourant la Polynésie Française. Six mois-navire ont été consacrés à cette zone, mais les résultats n'ont pas permis d'en déduire que les champs de nodules repérés au Nord des Tuamotu et à l'Est des Marquises pouvaient constituer des gisements de premier intérêt.

Le CNEXO a alors été conduit à explorer des régions plus au Nord en dehors de la zone économique française. Elles se sont révélées plus favorables.

Cependant, il a été décidé, après accord interministériel, que le CNEXO effectuerait une nouvelle reconnaissance de nodules en Polynésie Française.

Cette campagne d'une durée d'un mois a été effectuée en juillet 1981 par le navire océanologique Coriolis et a porté sur la partie Sud de la zone économique de la Polynésie Française qui n'avait pas encore été inventoriée.

Les premiers résultats analysés sont plutôt négatifs et devraient entraîner une nouvelle réflexion sur l'orientation de ces recherches.

D. — Les énergies nouvelles

Les Territoires d'Outre-Mer, du fait de leur localisation géographique, permettent de mettre en œuvre la plupart des énergies nouvelles (énergie solaire, éolienne ou énergie thermique des mers).

Un programme d'énergie solaire est en cours en Polynésie Française consistant dans l'équipement complet d'habitations ; une cinquantaine ont été équipées en 1981, environ 300 devraient l'être en 1983.

Enfin, pour l'énergie thermique des mers, des études menées par le CNEXO en liaison avec des sociétés privées, devraient continuer pour aboutir en cas de succès à la construction d'une usine pilote en Polynésie Française.

Les risques technologiques sont encore grands, et le coût à supporter élevé, mais les perspectives offertes par l'énergie thermique des mers sont considérables non seulement pour l'indépendance énergétique de la Polynésie Française, mais aussi pour les possibilités d'exportation de la technologie française dans ce secteur.

III. — LA RÉFORME FONCIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La réforme foncière menée jusqu'ici en Nouvelle-Calédonie l'était dans le cadre de la loi du 7 janvier 1981. Cette loi confiait au Territoire le soin de mener la réforme en le dotant d'instruments juridiques nouveaux (droits de préemption et d'expropriation) et en garantissant l'aide financière et technique de l'Etat. Dans le cadre de cette réforme, le territoire a procédé à l'acquisition de 37 500 ha dont 23 500 ont été redistribués. Ces rétrocessions se répartissaient comme suit en mai 1982 :

16 097 ha en agrandissements de réserves
2 435 ha en attribution clanique,
4 697 ha en attribution sous le régime de droit commun.

Le gouvernement a estimé que ce dispositif ne permettait pas d'assurer une redistribution effective suffisamment rapide, et qu'il ne prenait pas assez en compte le caractère culturel de la revendication des Mélanésiens sur certaines propriétés ; il a donc décidé, dans le cadre de la loi du 4 février 1982 l'habilitant à procéder aux réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie par voie d'ordonnance, de reprendre la réforme foncière sur des bases nouvelles.

Publiée le 15 octobre 1982, l'ordonnance relative à l'aménagement foncier, l'établissement rural et la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol a pour but de reconnaître les droits particuliers mélanésiens tout en sauvegardant le droit de propriété. A cette fin, la réforme sera confiée à un Etablissement public d'Etat, dont le Conseil d'Administration comprend des représentants de l'Etat, du territoire, des organisations professionnelles et des groupements de droit particulier local.

L'office foncier définit des zones de reconnaissance des droits coutumiers, en concertation avec les diverses parties intéressées, réunies dans des commissions foncières communales à l'intérieur de ces zones, il aura capacité à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des terres pour les mettre à disposition des collectivités mélané-

siennes ou bien pour en confier l'exploitation à une tierce personne, en versant, dans ce cas, aux collectivités mélanésiennes dont les droits coutumiers sur le terrain concerné auront été reconnus, une redevance qui constituera le mode d'exercice de leurs droits.

A cette fin, il pourra conclure des baux avec les divers partenaires qui permettront l'exploitation des terres dans les conditions de stabilité nécessaires.

L'autre volet de l'action de l'office sera de contribuer à une politique de mise en valeur effective des ressources agricoles du territoire. Il pourra, à cette fin, acquérir des terrains pour y créer des zones d'aménagement rural afin d'y établir des exploitants de toutes ethnies auxquels les terres seront louées ou cédées.

Votre commission insiste sur la nécessité pour le gouvernement de se montrer prudent pour l'application de cette ordonnance foncière qui conditionne l'avenir de ce Territoire.

IV. — LA POLITIQUE DES CONVENTIONS

Depuis la réforme de leurs statuts en 1977 et 1979, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie peuvent conclure avec les ministères ou les établissements publics des conventions dans lesquelles sont prévues les modalités des aides dispensées. C'est désormais par ces conventions négociées que s'expriment les priorités envisagées pour le développement économique et social du Territoire.

En Polynésie Française, 20 conventions ont été conclues avec l'Etat, correspondant à une participation financière de celui-ci de 260 millions de francs.

En Nouvelle-Calédonie, 5 conventions ont été conclues en 1982 représentant une participation financière de l'Etat de 184 millions de francs, dont la plus importante est destinée au financement de l'enseignement primaire.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Daniel Millaud a insisté sur les conséquences de la hausse du dollar pour l'économie polynésienne dont les importations proviennent essentiellement de la zone pacifique. Il a regretté que les rapports économiques relatifs à ce territoire ne présentent que la balance commerciale, alors que les flux touristiques sont mieux appréhendés dans la balance des paiements. Il a estimé nécessaire de rattacher l'île de Clipperton à la Polynésie Française afin d'éviter certaines revendications dans le secteur de la pêche.

Il a, enfin, souhaité que la marine nationale dispose de moyens supplémentaires pour accomplir ses missions.

*
* *

A la suite de cet échange de vues, les conclusions du rapporteur pour avis tendant à soumettre à **l'appréciation du Sénat** les dispositions concernant les Territoires d'Outre-Mer figurant dans le projet de loi de finances pour 1983 ont été adoptées par la majorité de la commission, les commissaires socialistes et communistes ayant voté contre ces conclusions.